



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2016-099

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2016

Sommaire

01_DDARS_Délégation départementale de l'Agence régionale de santé de l'Ain

01-2016-06-24-005 - Arrêté préfectoral ayant pour objet la nomination de médecins agréés auprès de la Préfecture de l'Ain, pour l'établissement de rapports médicaux au titre de l'article R.313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé. (3 pages)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2016-07-13-001 - Arrêté accordant dérogations aux conditions de passage du Tour de France dans l'Ain les 16 et 17 juillet 2016 (4 pages)

Page 7

01_DDARS_Délégation départementale de l'Agence
régionale de santé de l'Ain

01-2016-06-24-005

Arrêté préfectoral ayant pour objet la nomination de
médecins agréés auprès de la Préfecture de l'Ain, pour
l'établissement de Nomination de médecins agréés auprès de la Préfecture de l'Ain rapports médicaux au titre de l'article
R.313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et
du droit d'asile, en vue de la délivrance d'un titre de séjour
pour raison de santé.

PREFET DE L'AIN

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
AUVERGNE-RHONE ALPES
Délégation départementale de l'AIN**

ARRETE PREFECTORAL

ayant pour objet la nomination de médecins agréés auprès de la Préfecture de l'Ain, pour l'établissement de rapports médicaux au titre de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé.

- Vu** L'article L. 313-11-11° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- Vu** L'article R 313-22 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- Vu** L'arrêté ministériel du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les agences régionales de santé en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé,
- Vu** L'avis de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS médecins AuRA) en date du 31 mai 2016,
- Vu** L'avis du Conseil Départemental de l'ordre des Médecins de l'Ain en date du 21 juin 2016,
- Sur** Proposition du délégué départemental de l'Ain par délégation de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le présent arrêté remplace celui en date du 15 mai 2013 arrivé à échéance, portant agrément des médecins pour établir le rapport médical relatif à l'état de santé des étrangers.

ARTICLE 2 : Outre les praticiens hospitaliers exerçant dans les établissements de santé publics et participants au service public hospitalier, sont agréés, pour établir les avis médicaux concernant les étrangers malades, les médecins dont les noms suivent.

ARTICLE 3 : Cet agrément est accordé pour une période de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

MEDECINS GENERALISTES

AMBERIEUX EN DOMBES

DURAFFOURG Brice 12 Rue de la Mairie 01330 AMBERIEUX EN DOMBES ☎ 04 74 00 33 63

ARTEMARE

MARISSAL Philippe Maison Médicale du Valromey 01510 ARTEMARE ☎ 04 79 87 10 46
22 Rue du Savoie

BELLEY

CARROZ Pierre Cabinet Médical 01300 BELLEY ☎ 04 79 81 17 13
25 Rue des Cordeliers

CZYBA Eve Cabinet Médical 01300 BELLEY ☎ 04 79 81 17 13
25 Rue des Cordeliers

BOURG EN BRESSE

PENETRAT Pascal Maison Médicale des Arbelles 01000 BOURG EN BRESSE ☎ 04 74 21 01 01
459 Rue Léopold Le Hon

YAILIAN Bernard Cabinet Médical 01000 BOURG EN BRESSE ☎ 04 74 24 74 55
1 Rue Aristide Briand

CHATILLON SUR CHALARONNE

ALGOUD Gilles	Cabinet Médical 326 A Avenue Maréchal Foch	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 24 10 70
ROUSSEL François	Cabinet Médical 326 A Avenue Maréchal Foch	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 24 10 70

FERNEY VOLTAIRE

BRYs Véronique	28 Rue de Meyrin	01210 FERNEY VOLTAIRE	04 50 40 46 77
GUERIN Rachel	Cabinet Médical des Sablons Pôle de santé de l'Est Gessien 13 A Chemin du Levant	01210 FERNEY VOLTAIRE	04 50 40 11 11
VITAL DURAND Marc	Cabinet Médical des Sablons Pôle de santé de l'Est Gessien 13 A Chemin du Levant	01210 FERNEY VOLTAIRE	04 50 40 11 11

IZERNORE

BARDE Jean-Pierre	725 Grande Rue	01580 IZERNORE	04 74 76 97 31
-------------------	----------------	----------------	----------------

LA BOISSE

LESPINE Thierry	28 Le Pré Vert	01120 LA BOISSE	04 72 25 91 07
-----------------	----------------	-----------------	----------------

MEXIMIEUX

NERON-BANCEL Marc	5 Avenue de Verdun	01800 MEXIMIEUX	04 74 61 47 00
-------------------	--------------------	-----------------	----------------

MONTREVEL EN BRESSE

MAHIER Philippe	Maison Médicale 24 Rue du Stade	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 30 83 22
-----------------	------------------------------------	---------------------------	----------------

OYONNAX

VUILLERMOZ Bernard	5 Avenue Jean Jaurès	01100 OYONNAX	04 74 77 49 79
--------------------	----------------------	---------------	----------------

PONT DE VAUX

BONNARD Fabienne	15 Rue de Lattre de Tassigny	01190 PONT DE VAUX	03 85 36 44 73
BONNARD Jean-Charles	15 Rue de Lattre de Tassigny	01190 PONT DE VAUX	03 85 36 44 73

SAINT-GENIS POUILLY

CIORTEA Lucia	105 Place Jean Monnet	01630 SAINT-GENIS POUILLY	04 50 42 24 58
---------------	-----------------------	---------------------------	----------------

SAINT-JEAN DE GONVILLE

MOGENET Pierre Antoine	51 Rue de la Louvatière	01630 SAINT-JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------

SAINT-MARTIN DU FRESNE

BARADEL Aurélien	1 Route de Chamoise	01430 SAINT-MARTIN DU FRESNE	04 74 49 10 24
------------------	---------------------	------------------------------	----------------

SAINT-MAURICE DE BEYNOST

VERMANDE Aranzazu	Cabinet Médical 2 Avenue des Ecoles	01700 SAINT-MAURICE DE BEYNOST	04 78 55 15 14
-------------------	--	--------------------------------	----------------

SAINT-TRIVIER DE COURTES

FAYE-PASTOR Sylvie	200 Route de Chalon	01560 SAINT-TRIVIER DE COURTES	04 74 30 78 18
--------------------	---------------------	--------------------------------	----------------

THOIRY

FRANCK Gilles	Place de la Mairie	01710 THOIRY	04 50 41 28 61
TURZANSKI Jean-Marie	7 B Rue Pierraz Frettaz	01710 THOIRY	04 50 20 88 58

VILLARS LES DOMBES

LASSUS-BONHOMME Jocelyne	77 Rue Pierre Duverger	01330 VILLARS LES DOMBES	04 74 98 01 83
--------------------------	------------------------	--------------------------	----------------

MEDECINS SPECIALISTES**ANGIOLOGIE****BOURG EN BRESSE**

BOZEC Corinne	15 Avenue Bad Kreuznach	01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 20 57
---------------	-------------------------	-----------------------	----------------

GASTRO-ENTEROLOGIE et HEPATOLOGIE

PREVESSIN MOENS

FOUILLET Philippe

Centre Médical EUROPA
180 Route du Nant

01280 PREVESSIN MOENS

] 04 50 42 80 25

NEPHROLOGIE-DIALYSE

BOURG EN BRESSE

GLACHANT Jean-Claude

Centre Hospitalier de Fleyriat
900 Route de Paris

01012 BOURG EN BRESSE

] 04 74 45 42 71

NEUROLOGIE

BOURG EN BRESSE

GOUTTARD Michel

Centre Hospitalier de Fleyriat
900 Route de Paris

01012 BOURG EN BRESSE

] 04 74 45 42 30

OPHTALMOLOGIE-MALADIE DES YEUX

SAINT-GENIS POUILLY

HUGUET Pierre

Technoparc
55 Rue Auguste Piccard

01630 SAINT-GENIS POUILLY

] 09 67 06 74 61

OTO-RHINO-LARINGOLOGISTE

AMBERIEU EN BUGEY

DADOLE Jacques

Cabinet Médical Les Arcades
Avenue du Général de Gaulle

01500 AMBERIEU EN BUGEY

] 04 74 34 01 74

PNEUMOLOGIE

BOURG EN BRESSE

BRAUD Marie-Laure

Centre Hospitalier de Fleyriat
900 Route de Paris

01012 BOURG EN BRESSE

] 04 74 45 43 17

UROLOGIE

BOURG EN BRESSE

PAULHAC Jean-Bernard

Clinique Convert
62 Avenue de Jasseron

01000 BOURG EN BRESSE

] 04 74 45 64 19

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la Préfecture de l'Ain et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 24 juin 2016
Le Préfet

Laurent TOUVET

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2016-07-13-001

Arrêté accordant dérogations aux conditions de passage du
Tour de France dans l'Ain les 16 et 17 juillet 2016



PREFET DE L'AIN

PRÉFECTURE DE L'AIN
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des titres
et des usagers de la route
Section épreuves sportives
Arrêté d'autorisation n° 04/16

**Arrêté préfectoral accordant dérogations
aux conditions de passage du « Tour de France 2016 »
dans le département de l'Ain le 16 et le 17 juillet 2016**

Le Préfet de l'Ain,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-12-1 et suivants, L 2215-1 L 3321-4 et L 3221-5 ;
 - VU** le code de la route ;
 - VU** le code du sport, notamment ses articles L 331-5 à L 331-7, L 331-9, D 331-5, R 331-6 à R 331-17 et A 331-2 à A 331-2 à A 331-7 ;
 - VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-4 et R 414-19,
 - VU** le code de la santé publique, notamment en ses articles L 3321-1 et L 3334-2 ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 17 juin 2016 portant autorisation du «**103^{ème} Tour de France cycliste**», du 2 juillet au 24 juillet 2016 ;
 - VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 fixant les conditions de passage du « Tour de France 2016 » dans le département de l'Ain le 16 et le 17 juillet 2016 ;
 - VU** la demande de dérogation présentée par le président du conseil départemental pour assurer la sécurisation des voies empruntées par le tour de France, mettre en place les animations au Col du Grand Colombier les 16 et 17 juillet 2016, et pour y conduire les invités du conseil départemental le 17 juillet 2016 ;
 - VU** la demande de dérogation présentée par le maire de Culoz pour transporter du public au col du Grand Colombier le 16 juillet dans le cadre de la Foire aux vins organisée sur la commune de Culoz ;
 - VU** la demande de dérogation présentée par le maire d'Anglefort pour permettre le déplacement des habitants de 2 hameaux de la commune enclavés ;
 - VU** la demande de dérogation présentée par le maire de Lochieu pour permettre le déplacement du gérant du Refuge d'Arvières
 - VU** la demande de dérogation présentée par l'union professionnelle des transporteurs
- CONSIDERANT** que ces demandes entre dans le cadre de la sécurisation et des animations prévues pour le passage du Tour de France ;
- SUR** proposition du directeur de Cabinet ;

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 : Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet fixant les conditions de passage du « Tour de France 2016 » dans le département de l'Ain, les véhicules suivants sont autorisés à emprunter les voies d'accès au Col du Grand Colombier, selon les conditions et horaires approximatifs fixés ci-après :

SAMEDI 16 JUILLET 2016

Entretien des chaussées :

Les véhicules du conseil départemental suivants sont autorisés à emprunter les RD 120 et 120a afin de patrouiller sur l'itinéraire de la course et effectuer les éventuels travaux nécessaires sur la chaussée :

- Poids-lourd / balai / eau immatriculation **66 WN 01**

- véhicule Kangoo immatriculé **AN-196-NM**

- Fourgon Trafic immatriculé **BL-698-GY**

- Fourgon immatriculé **CL-011-JR**

- Fourgon immatriculé **DL-349-SC**

- poids-lourd / balai immatriculé **2541 WF 01**

- véhicule Kangoo immatriculé **CT-498-GS**

- fourgon Master immatriculé **4759 XD 01**

- fourgon trafic immatriculé **DS-212-YT**

- véhicule Kangoo immatriculé **DS-719-EY**

Riverains :

Les habitants des hameaux de Lavanche et de Bezorne (Commune d'Anglefort) sont autorisés à emprunter les RD 120, RD 120a et RD 992 :

- véhicule immatriculé **ED-838-GZ** (M. Stéphane BRESSAN)

- Véhicule immatriculé **AG 640 H** (M. Kevin KOMPAORE)

Organisation des animations :

- Le véhicule Peugeot 307 immatriculé **7515 YM 01** est autorisé à emprunter les différentes voies d'accès au Col du Grand Colombier

Accès au Col du Grand Colombier par Lochieu - Les véhicules suivants sont autorisés à emprunter les RD 120d et RD 120 :

- **15h00** : véhicules Peugeot 207 immatriculé **BB-481-KS** et Skoda Roomster immatriculé **AG-520-RL**

- **17h30** : véhicule Peugeot 208 immatriculé **ED-178-PN**

- **18h00** : véhicule Land Rover Discovery immatriculé **EB-072-HS** avec remorque **DF-824-KB**

- **18h30** : véhicule Renault Trafic immatriculé **AY-677-CL**

- **20h00** : véhicule Renault Clio immatriculé **DR-672-PJ**

- **22h00** : véhicule Iveco immatriculé **EC-640-QM**

Accès au Col du Grand Colombier par Culoz – Les véhicules suivants sont autorisés à emprunter la RD 120 :

- **18h00, 19h00 et 20h00** : 2 minibus (société Bustours) immatriculés **CK-334-KG** et **BV-399-WH**

DIMANCHE 17 JUILLET 2016

Entretien des chaussées :

Les véhicules du conseil départemental suivants sont autorisés à emprunter les RD 120 et 120a afin de patrouiller sur l'itinéraire de la course et effectuer les éventuels travaux nécessaires sur la chaussée **jusqu'à 13h30** (1 heure avant l'horaire prévisible du passage de la Caravane) :

- Poids-lourd / balai / eau immatriculation **66 WN 01**
- véhicule Kangoo immatriculé **AN-196-NM**
- Fourgon Trafic immatriculé **BL-698-GY**
- Fourgon immatriculé **CL-011-JR**
- Fourgon immatriculé **DL-349-SC**
- poids-lourd / balai immatriculé **2541 WF 01**
- véhicule Kangoo immatriculé **CT-498-GS**
- fourgon Master immatriculé **4759 XD 01**
- fourgon trafic immatriculé **DS-212-YT**
- véhicule Kangoo immatriculé **DS-719-EY**

Accès au poste de commandement communal (PCC) :

Les véhicules Renault Clio de la direction des routes du conseil départemental immatriculés **DS-387-SG** et **DQ-195-EC** sont autorisés à circuler sur la commune de Culoz et à emprunter les voies permettant leur accès au PCC situé en mairie de Culoz.

Riverains :

Les habitants des hameaux de Lavanche et de Bezorne (Commune d'Anglefort) sont autorisés à emprunter les RD 120, RD 120a et RD 992 **jusqu'à 13h30** (1 heure avant l'horaire prévisible du passage de la Caravane):

- véhicule immatriculé **ED-838-GZ** (M. Stéphane BRESSAN)
- Véhicule immatriculé **AG 640 H** (M. Kevin KOMPAORE)

Organisation des animations :

- Le véhicule Peugeot 307 immatriculé **7515 YM 01** est autorisé à emprunter les différentes voies d'accès au Col du Grand Colombier **jusqu'à 13h30** (1 heure avant l'horaire prévisible du passage de la Caravane)

Accès au Col du Grand Colombier par Lochieu - Les véhicules suivants sont autorisés à emprunter les RD 120d et RD 120 :

- **8h00** : véhicules Peugeot 207 immatriculé **BB-481-KS** et Skoda Roomster immatriculé **AG-520-RL**
- **10h00** : véhicules Citroën Picasso immatriculé **8022 YN 01** et Renault Clio immatriculé **BX-554-CY**, ainsi que les **11 bus** dont la liste suit :

Iveco Ways immatriculé **BV-399-WH**
Wolkswagen immatriculé **BW-835-NM**
Wolkswagen immatriculé **BE-908-DB**
Yutong IC12 immatriculé **BV-824-LL**
Yutong IC13 immatriculé **DL-629-QQ**
Irizar I6 immatriculé **CJ 187 YD**

Mercedes Inturo immatriculé **DT-359-WJ**
Scania immatriculé **CK-224-JF**
Renault immatriculé **BR-663-KX**
Wolkswagen immatriculé **DS-323-PF**
Isuzu immatriculé **BX-877-JM**

- **12h00** : véhicules Opel Vivaro immatriculé **AP-211-ZZ**, Lada Niva immatriculé **381 CCW 38** et Peugeot 307 immatriculé **AX-983-XN**

Accès au Col du Grand Colombier par Anglefort – Les véhicules suivants sont autorisés à emprunter les RD 120, RD 120a et RD 992

- **11h00** : les véhicules Renault Clio immatriculés **CH-610-FQ** et **DR-672-PJ**

ARTICLE 2 : Ces véhicules progresseront sur des voies réservées aux cyclistes et aux piétons. Les conducteurs devront être particulièrement vigilants et devront adapter leur vitesse en conséquence.

ARTICLE 3 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain, les maires des communes concernées, le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain. Copie sera adressée au ministre de l'intérieur, à Amaury Sport Organisation et au SDIS de l'Ain.

A Bourg-en-Bresse, le 13 juillet 2016

Le préfet,

Signé :

Laurent TOUVET